



CODOGNAN

Novembre/Décembre 2012 - N°3

LA LETTRE MUNICIPALE



Meilleurs vœux

2 0 1 3

Meilleurs vœux

Michel JULIEN, Maire de CODOGNAN, et la municipalité ont le plaisir de vous inviter à la réception de présentation des vœux le vendredi 11 janvier 2013 à la salle Louis Mejean

Programme

Meilleurs vœux

*De 18 à 19 heures : visite des locaux rénovés de la Mairie
19 heures : vœux du Maire*

Meilleurs vœux



Site internet : www.codognan.fr

Conseil Municipal du 25 octobre 2012

FINANCES

- 1 – Approbation d'une décision modificative pour des virements de la section de fonctionnement à la section section d'investissement afin de terminer la réalisation de travaux en cours
- 2 - Approbation de l'inscription de l'achat d'un logiciel pour la télétransmission des actes en section d'investissement
- 3 – Admission d'une taxe d'urbanisme en non-valeur
- 4 – Approbation d'un avenant aux travaux de la rue Droite

PERSONNEL

- 1 – Approbation de la refonte des délibérations relatives au régime indemnitaire
- 2 – Non approbation de la mise en place de l'indemnité de départ volontaire
- 3 – Approbation de la participation financière de la commune au dispositif de protection sociale complémentaire en Prévoyance des fonctionnaires

DIVERS

- 1 – Aucune observation émise sur le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE)
- 2 – Convention avec la Croix Rouge pour l'acquisition de matériel pour l'hébergement d'urgence et la formation de la Réserve Communale de Sécurité Civile

Inscription à l'école maternelle « Les Petits Loups » pour septembre 2013

Les inscriptions à l'école maternelle s'effectueront du 7 janvier au 22 février 2013.

Vous devez vous rendre en mairie avec les documents suivants :

- livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- justificatif de domicile
- document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique

La Mairie vous délivrera un certificat d'inscription.

Il faut ensuite vous rendre à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- du document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

Ramassage des végétaux et des encombrants

Attention : pas de collecte de végétaux ni d'encombrants pour le mois de janvier 2013.

Reprise le lundi 4 février 2013 pour les végétaux et le lundi 11 février 2013 pour les encombrants.

Location de la benne à végétaux

Pas de location pour la benne à végétaux pendant la période des vacances de Noël :

Dernier jour de location le jeudi 20 décembre 2012.

Reprise pour le lundi 7 janvier 2013.

Eclairage public

Dans votre quartier, dans votre rue, si vous rencontrez un candélabre vandalisé ou tout simplement une ampoule grillée, merci de prévenir la mairie soit en vous déplaçant à l'accueil, soit en téléphonant au 04 66 35 03 07.

Afin de faciliter l'intervention, nous vous serions obligés d'indiquer outre l'adresse exacte, le numéro d'identifiant figurant sur le mat (par exemple A09-013).